



Certiphyto

Vente initial

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Public

Vendeur de produits
phytopharmaceutiques.

Prérequis et modalités d'accès

- Exercer une activité professionnelle en lien avec la vente de produits phytopharmaceutiques

- Admission après positionnement téléphonique et réception bulletin inscription

- Accessible aux personnes en situation de handicap

Durée

3 jours, soit 21 heures



Financements et statuts

- Financement de la formation par VIVEA (exploitants agricoles) ou OCAPIAT (salariés agricoles) ou autres OPCO

- Prise en charge par le Compte Personnel de Formation (CPF) du salarié

Tarifs par devis sur demande

Objectifs de la formation

- Informer et responsabiliser le vendeur de produits phytopharmaceutiques et l'amener à savoir conseiller l'acheteur.
- Obtenir le certificat individuel " Vente des produits phytopharmaceutiques "

Contenu

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public
- Réduction de l'usage - Méthodes alternatives

Compétences visées

Acquisition de compétences techniques et environnementales afin de conseiller l'acheteur pour qu'il diminue l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Certification délivrée

A l'issue de cette formation, remise d'une attestation de formation et d'un bordereau de score permettant d'effectuer les démarches sur service-public.fr pour l'obtention du **Certificat individuel "VENTE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES"**



Maison Familiale Rurale

2 Place Sainte Quitterie - 40800 AIRE SUR ADOUR
Tél : 05 58 71 70 70

mfr.aire@mfr.asso.fr
www.mfr-aire.fr